

## **Evaluation du procédé géotechnique**

### **RENFORCEMENT DE SOL PAR INCLUSIONS RIGIDES SANS MATELAS ET SOUS FONDATIONS INCLUSION TS – I.R.I.**

|                       |   |
|-----------------------|---|
| <b>Nom du procédé</b> | RENFORCEMENT DE SOL PAR<br>INCLUSIONS RIGIDES SANS MATELAS<br>ET SOUS FONDATIONS<br>INCLUSION TS – I.R.I. |
| <b>Demandeur</b>      | INCLUSOL TS<br>23, rue des Châtaigniers Parc d'Activités du<br>Butay<br>44690 CHÂTEAU-THEBAUD             |

L'évaluation du procédé géotechnique RENFORCEMENT DE SOL PAR INCLUSIONS RIGIDES SANS MATELAS ET SOUS FONDATIONS INCLUSION TS – I.R.I. établie le 23 mai 2018 a été conduite par l'IFSTTAR (actuellement Université Gustave Eiffel) et le Cerema et approuvée de manière consensuelle par une commission dont la composition est précisée dans le référentiel relatif à l'évaluation des procédés géotechniques.

Cette évaluation est jointe ci-après, d'une durée de validité jusqu'au 23/05/2021.

La durée de validité de cette évaluation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2022.

La prolongation de cette évaluation repose sur :

- la demande du 01/02/2021 de l'entreprise Inclusol TS sollicitant l'Université Gustave Eiffel et le Cerema pour un renouvellement du cahier des charges RENFORCEMENT DE SOL PAR INCLUSIONS RIGIDES SANS MATELAS ET SOUS FONDATIONS INCLUSION TS – I.R.I. avec l'engagement que la mise en œuvre du procédé Inclusions Rigides sans matelas et sous fondations, n'a pas été identifiée comme une source de potentiel de désordres ;
- l'instruction en cours de cette demande.

INCLUSOL TS devra informer l'Université Gustave Eiffel ou le Cerema de tout incident ou désordre provoqué par la mise en œuvre du procédé géotechnique Inclusions Rigides Sans Matelas et sous fondations et de toute modification apportée au procédé durant cette période de validité.

Fontenay-sous-Bois, le 30 décembre 2021.

Fabien Szymkiewicz  
Université Gustave Eiffel  
GERS/SRO



Cécile Maurel  
Cerema Ile-de-France  
Département IRM

